
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR22.23PR**

concernant

**la modification et la radiation des plans fixant la limite des constructions
(PLC) de la « Collectrice Sud » secteurs Centre et Sud dans le cadre du
projet de l'Axe principal d'agglomération (APA)**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 29 septembre 2022.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Malory FAGONE, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Safia RUSSEL, Maximilien BERNHARD, Jean-David CHAPUIS, Martin LOOS, Juan RAMIREZ et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Madame et Messieurs Brenda TUOSTO, Municipale, Sandro ROSSELET, Chef de service STE et Antoine SAUSER, Resp. admin., fin. & projets. Nous les remercions pour leur présentation et pour les réponses qu'ils ont apportées à la commission.

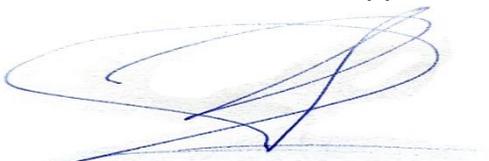
En ces temps de sobriété, ce rapport se veut aussi bref que ne l'a été la séance de commission. Cette mise en conformité est une formalité. Le tracé Ouest de l'APA, que nous ne connaissons mieux sous le nom de route de contournement, devrait à l'avenir prendre place sous l'aqueduc d'autoroute. Ce tronçon devrait être réalisé à l'horizon 2027-2028, pour autant qu'une convention puisse être signée avec la commune de Montagny. Le tronçon centre a lui été reporté autour de 2038.

L'ancien tracé n'a donc plus d'objet et il convenait de mettre les plans d'alignement à jour, ce qui allégera également les contraintes pour les propriétaires. Comme expliqué dans le préavis, les deux oppositions sont désormais sans objet. L'une est maintenue sous réserve d'acceptation du présent préavis et l'autre a permis de mettre en avant une erreur de plume qui avait été commise il y a de nombreuses années et qui est désormais corrigée. Selon la Municipalité, sans cette validation de la mise à jour des plans, nous bloquerions d'éventuelles constructions ou modifications sur l'ancien tracé.

Conclusions :

La commission n'a pas eu à délibérer très longtemps sur ce préavis et c'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Ruben RAMCHURN, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 24 octobre 2022